

Fiche descriptive de stage de formation continue

Intitulé du module de formation

Sécurité du travail en hauteur dans le spectacle.

Public concerné : Réalisateurs et techniciens du spectacle. Responsables de service.

Pré-requis :

Connaissance de l'environnement du spectacle. Pas de symptômes de type vertiges ou de problèmes d'équilibre recensés.

Objectifs pédagogiques

Découvrir les éléments réglementaires concernant le travail en hauteur. Apprendre à apprécier les risques et situations liés au travail en hauteur. Connaître et apprendre à utiliser en sécurité les équipements et systèmes réglementaires pour l'accès et le travail en hauteur.

Modalités de mise en œuvre

Durée totale : 2 jours. 12 heures, 6 heures par jour.

Effectif maximum : 12 stagiaires.

Lieu de formation : nos locaux en Ile de France. Possibilité de module de formation « en intra », sur site.

Dates : nous contacter.

Coût pédagogique inter/intra avec prise en charge formation professionnelle : 588,00 €.

- *Coût journalier : 294,00€. Coût horaire : 49,00 €.*

Tarif hors prise en charge en collectif (nous consulter pour les conditions d'application) : 505,00 €

Ce tarif est net. L'organisme de formation n'est pas assujetti à la TVA. (article 261-4-4° du code général des Impôts)

Les points fondamentaux du module :

L'utilisation des équipements du son et de l'éclairage dans le spectacle suppose très fréquemment leur implantation en hauteur. Si pendant longtemps, les personnels mettant ces équipements en œuvre ne se sont appuyés que sur leur bon sens pour évoluer en hauteur, la réglementation actuelle, en assurant une démarche de prévention prudente a défini des méthodologies de travail et permis la normalisation d'équipements susceptibles de réduire considérablement les risques. Le module apportera aux stagiaires un premier niveau de compétences concernant la réglementation, les précautions et équipements obligatoires et recommandés.



Programme

- Les éléments réglementaires concernant le travail en hauteur.
- Définition des situations entrant dans le cadre de la réglementation.
- Détermination des équipements pour le travail en hauteur adapté aux situations définies.
- Les EPI.
- Les équipements d'élévation conformes. Ceux qu'il ne faut pas utiliser.
- Manipuler une échelle ou un escabeau.
- Ajuster et contrôler un harnais.
- Evaluer le déroulement des procédures de manœuvre et mise en situation d'évaluation des sensations.
- Réaliser un rappel sécurisé.
- Détermination des procédures de sécurité en cas d'incident ou d'accident.

Moyens pédagogiques et techniques

Méthode pédagogique : cours théoriques, mise en situation et études de cas encadrées.

Supports fournis aux stagiaires : polycopié synthétisant les éléments du cours.

Moyens techniques : équipement d'accroche et de simulation. Support multimédia.

Nombre de stagiaire par poste : tout le groupe pendant les études de cas pratiques.

Contacts :

Formateurs : (*sous réserves*)

Alain GIROT, directeur technique, spécialiste de la sécurité des lieux de spectacle.

Contact administratif : Patrice CREVEUX. 09 60 16 49 95. patrice.creveux@istage-formation.org